



Les nouvelles orientations de la politique de l'alimentation en France

21 juin 2019 – séminaire Solagro
Cédric Prévost – sous-directeur de la politique de l'alimentation à la DGAL

Contexte : une politique redéfinie à l'aune des conclusions des EGA

- PNA actuel arrivé à échéance fin 2017
 - => temporisation du renouvellement dans l'attente des conclusions des EGA
- Feuille de route 2018 – 2022 de la politique de l'alimentation
 - prévoit l'élaboration d'un nouveau PNA
 - demande qu'il soit mieux articulé avec les outils nationaux de programmation (PNNS – PNSE)
 - donne le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le nouveau PNA
 - => promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement
 - => réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable
- Loi EGALIM

Choix pour l'élaboration du futur PNA

- Conserver les fondamentaux du PNA
 - structuration en axes, appel à projets et articulation de la gouvernance entre un niveau national et des niveaux régionaux
- Actualiser le PNA en tenant compte des EGA
- Mieux articuler le PNA et le PNNS
 - alignement des calendriers sur 2019 – 2023
 - points d'articulation

Le programme national Alimentation – Nutrition (PNAN)

- Porté conjointement par le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- Décline l'action du gouvernement en matière d'alimentation dans une vision intégrée recouvrant l'ensemble de ses dimensions : agriculture, environnement, éducation, recherche, santé, territoires, consommation
- Élaboré après la consultation du Conseil National de l'Alimentation (CNA)

Le PNAN : les annonces au CIS du 25 mars 2019

- 6 axes d'actions concrètes (11 actions phares)
 - UNE ALIMENTATION FAVORABLE A LA SANTE POUR TOUS
 - UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET SOLIDAIRE
 - UNE PLUS GRANDE CONFIANCE DANS NOTRE ALIMENTATION
 - UNE PRATIQUE AU QUOTIDIEN DE L'ACTIVITE PHYSIQUE TOUT EN LIMITANT LES COMPORTEMENTS SEDENTAIRES
 - DE MEILLEURS DEPISTAGES ET PRISES EN CHARGE DES PATHOLOGIES LIEES A LA NUTRITION
 - NOS TERRITOIRES EN ACTION

Orientations du nouveau PNA

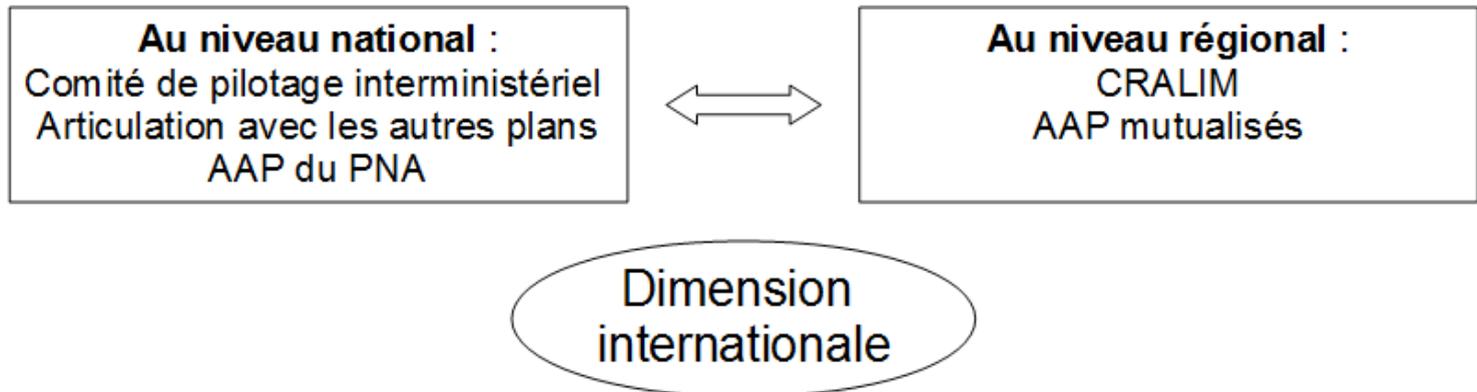
3 axes thématiques

Justice sociale			Lutte contre le gaspillage alimentaire	Éducation alimentaire	
Amélioration de la qualité nutritionnelle et diversification de l'offre alimentaire	Lutte contre la précarité alimentaire	Information du consommateur		Éducation à l'alimentation de la jeunesse	Mise en valeur du patrimoine

2 axes transversaux

Restauration collective / CNRC
Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Une gouvernance renforcée et une recherche accrue de synergies



Les 11 mesures phares du PNAN

- Amélioration de la qualité nutritionnelle et diversification de l'offre alimentaire
 - reformulation des aliments (augmentation des fibres, réduction des quantités de sel, sucres, gras après, après avis de l'ANSES) et promotion du Nutriscore par les acteurs économiques dès 2020, en visant à le rendre obligatoire au niveau européen
 - réduction de la consommation de sel de 30% d'ici 2025 . Le taux cible et les actions à conduire pour y parvenir seront concertés avec les parties prenantes
- Lutte contre la précarité alimentaire
 - alimentation de nos aînés : prévenir la dénutrition en sensibilisant le grand public et les professionnels de santé et du secteur social

Les 11 mesures phares du PNAN

- Information du consommateur
 - promotion des nouvelles recommandations nutritionnelles (site manger-bouger.fr)
 - protéger les enfants et les adolescents d'une exposition à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés, en s'appuyant sur les nouvelles dispositions de la directive européenne sur les médias audiovisuels, qui prévoient le développement de codes de bonne conduite
 - s'assurer de la qualité et de la fiabilité des applications numériques informant le consommateur dans ses choix alimentaires : définition d'ici 2020 des conditions permettant de garantir au consommateur l'accès à une information pertinente et loyale lors de l'utilisation de ces applications
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
 - extension à la restauration collective et aux industriels de l'obligation d'engager des démarches auprès des associations d'aide alimentaire pour favoriser le don, dès 2019

Les 11 mesures phares du PNAN

- Éducation alimentaire
 - éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée : outils pédagogiques (vademecum et boîte à outils éducative sur le portail « alimentation » du site internet Eduscol), déploiement des classes du goût
 - Journée nationale « les coulisses de l'alimentation »
- Restauration collective / CNRC
 - montée en gamme de la restauration collective par un approvisionnement de 50% de produits bio, durables et de qualité d'ici 2022 et promouvoir le Nutri-Score dans ce secteur
- Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
 - valoriser dans chaque département et au niveau national, chaque année, les initiatives locales et innovantes, dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) et des chartes « collectivités et entreprises actives du PNNS »